



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Division des personnels enseignants
DPE1 – Gestion du bureau des carrières
Jury académique 1^{er} degré
Affaire suivie par :
Caroline DRANCOURT
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

La rectrice

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu l'arrêté rectoral en date du 31 août 2023 portant nomination de Mme OULAI Anna en qualité de professeure des écoles stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 04 décembre 2024,

Arrête

Article 1 :

Est autorisée à effectuer une prolongation de stage, la fonctionnaire stagiaire dont le nom figure ci-dessous :

Département	Civilité	Prénom	Nom d'usage	Voie de concours
77	Madame	Anna	OULAI	CONCOURS EXC 2023



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et l'inspectrice d'académie – directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 décembre 2024

Julie BENETTI